

deuxième degré option Plongée subaquatique

RNCP2742 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	BEES — Brevet d'état d'éducateur sportif
Code(s) NSF	335
Code(s) ROME	G1204
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé des sports et de la jeunesse<http://www.jeunesse-sports.gouv.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

L'éducateur sportif deuxième degré de plongée subaquatique exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique de la plongée subaquatique dans la limite des cadres réglementaires. Il est responsable au plan pédagogique, technique et logistique. Il assure la sécurité des tiers et des publics dont il a la charge. Il a la responsabilité pleine et entière du suivi financier et politique du projet de la structure.

1- Il encadre des pratiquants confirmés et des cadres :

Il accueille, perfectionne tous publics français et étrangers à la pratique de la plongée subaquatique et aux différentes disciplines compétitives ou non de l'activité plongée : hockey subaquatique, orientation, chasse sous-marine, nage avec palme, apnée, biologie, photo et vidéo, etc.

Il enseigne et adapte sa démarche pédagogique à des publics étrangers en maîtrisant suffisamment leur langue ou une langue commune.

2- Il encadre des activités complexes d'entraînement et de formation :

Dans le cadre du projet pédagogique de l'institution, il met en œuvre les conditions de sécurité conformes à la réglementation afin de préserver l'intégrité physique du pratiquant.

Il met en place un dispositif de prévention des risques.

Il conduit des projets d'entraînement – en milieu artificiel ou naturel jusqu'à la zone des – 60 mètres (à l'air).

Il enseigne l'usage de tous types de matériels de plongée subaquatique de loisirs jusqu'à cette profondeur pour la plongée à l'air, et jusqu'à - 80 m pour la plongée aux mélanges respiratoires adaptés à cette profondeur (sous réserve de disposer de la qualification complémentaire adaptée).

Il encadre et guide des palanquées en milieu artificiel ou lors d'une exploration en milieu naturel jusqu'à la zone des - 60 mètres à l'air et organise l'activité jusqu'à - 120 m pour la plongée aux mélanges respiratoires adaptés à cette profondeur (sous réserve de disposer de la qualification complémentaire adaptée).

Il met en œuvre des interventions de sauvetage et de premier secours pour assister un plongeur en difficulté en immersion ou en surface.

Il utilise un navire support de plongée.

Il assure le tutorat pédagogique de moniteurs en formation, participe à leur formation et peut être membre de jurys d'examen.

Il assure la formation de formateurs.

3- Il conçoit le projet de la structure et la dirige :

Il dirige le fonctionnement ainsi que la gestion administrative et financière des activités proposées au sein de la

structure, ou y participe de manière déterminante.

Il optimise l'utilisation du parc de matériel de plongée ainsi que du matériel de surveillance et d'intervention. Il optimise l'utilisation de la station de gonflage et assure la gestion de l'air ou des mélanges respiratoires et leur distribution.

Il manage les personnels de la structure, assure leur recrutement et la planification de leurs activités. Il dirige et gère les ressources humaines.

Il promeut les différents aspects de la pratique de la plongée subaquatique (technique, sportif, connaissance du milieu, etc.). Il organise des manifestations au sein de la structure et en assure la promotion.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Capacités et compétences attestées :

1

Proposer des situations pédagogiques de perfectionnement ou d'entraînement adaptées aux caractéristiques et capacités des pratiquants français ou étrangers, ou aux moniteurs en formation.

2

Maîtriser l'ensemble des principes techniques, tactiques, physiques, physiologiques et psychologiques spécifiques à la pratique de la plongée subaquatique et, éventuellement, aux différentes disciplines compétitives ou non de l'activité plongée : hockey subaquatique, orientation, pêche sous-marine, nage avec palme, nage en eau vive, apnée, biologie, plongée souterraine, photo et vidéo, etc.

Maîtriser les spécificités du matériel de plongée et du matériel de sécurité, les contraintes et règles de navigation en toutes zones ainsi que les méthodes d'apprentissage, d'amélioration de la performance et d'entraînement.

Tenir à jour et optimiser ses connaissances sur l'évolution des techniques et des savoirs (biologie sous-marine, physiologie, physique, médecine hyperbare, etc.) en matière de plongée sous-marine et leur approfondissement.

Intégrer dans son intervention les normes et la réglementation spécifique de la pratique de la plongée subaquatique ainsi que les mesures de sécurité associées.

Définir une zone de navigation en appréciant les conditions météorologiques, la spécificité de l'environnement et en intégrant les difficultés et les risques potentiels en regard du public français et étrangers.

Concevoir, conduire et évaluer, dans le respect du projet d'animation global de la structure, des séances de perfectionnement et d'entraînement adaptées aux pratiquants et aux moniteurs en formation.

Conduire ou superviser la conduite des navires support de plongée.

Organiser les premiers secours en mer.

3

Développer une structure de plongée subaquatique de loisirs dans toutes ses dimensions (sportive, pédagogique, technique, touristique, commerciale, marketing, etc.)

Mobiliser les connaissances nécessaires à la gestion humaine et financière de la structure.

Gérer l'organisation et l'armement du parc de navires pour les différentes activités.

Pour toute la structure, assurer ou faire assurer la gestion, l'entretien et la maintenance technique des équipements, du matériel de plongée et de la station de gonflage ; contrôler ou faire assurer le contrôle de leur conformité technique et le respect des règles d'hygiène et de sécurité ; transmettre ou faire assurer la transmission des règles d'hygiène et de sécurité associées à la pratique de la plongée subaquatique.

Organiser et coordonner, en accord avec les orientations institutionnelles, des actions de promotion de la pratique de la plongée subaquatique et le développement de la structure (stages, événements festifs, journées portes ouvertes, salons, etc.).

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'éducateur sportif exerce son activité dans le cadre de structures privées relevant du secteur associatif ou marchand, dans le cadre de la fonction publique territoriale ou d'Etat ou au titre de travailleur indépendant. Il peut être amené à travailler auprès de plusieurs employeurs.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Educateur sportif ou entraîneur ou moniteur de plongée ou directeur de centre de plongée. animateur ou animateur sportif en plongée subaquatique ou animateur de loisirs sportifs.

Educateur territorial des APS (sur concours)

Conseiller territorial des APS (sur concours).

Professeur de sport (sur concours).

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

L'activité de l'éducateur sportif est soumise à l'application de l'article L 363-1 du code de l'éducation qui prévoit la possession de certifications spécifiques parmi lesquelles figure le BEES.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Modérée (3/5)
Facteurs principaux	Non-durabilité de l'emploi, Lien formation-emploi, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	1 752 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+3/4 (licence, maîtrise ou équivalent) en services aux personnes (21 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	22 247
Jugés difficiles à recruter	45 %
Emplois saisonniers	61 %
Familles professionnelles (FAP)	V5X82 — Sportifs et animateurs sportifs

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — CANDIDATURE INDIVIDUELLE

Partie commune : - le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou son représentant, membre du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports, ou directeur départemental de la Jeunesse et des Sports, ou directeur d'un établissement public d'enseignement relevant du ministère chargé des Sports, président ;

- le président du comité régional olympique et sportif (CROS) ou son représentant ;
- un ou plusieurs membres du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées.

Partie spécifique :

- le directeur régional de la Jeunesse et des Sports ou le membre du corps de l'inspection de la Jeunesse et des Sports chargé par le ministère de la coordination nationale de l'option sportive, ou son représentant, président ;
- un représentant de la(des) fédération(s) sportive(s) concernée(s) par l'option plongée subaquatique, titulaire(s) de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;
- le directeur technique national de la fédération sportive concernée par l'option plongée subaquatique, fédération titulaire de la délégation instituée à l'article 17 de la loi du 16 juillet 1984 modifiée, ou son représentant ;
- un ou plusieurs cadres techniques et pédagogiques relevant du ministère chargé des Sports ;
- une ou plusieurs personnalités qualifiées, un ou plusieurs représentants d'une organisation de professionnels de l'enseignement dans l'option plongée subaquatique.

Tout jury est composé d'au moins un quart de représentants qualifiés des professions, pour moitié employeurs et pour moitié salariés.

COMPOSITION DU JURY — VAE

Idem Modalités particulières liées à l'environnement spécifique.

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Ministère des Sports Onisep

Centre d'Information et de Documentation Jeunesse (CIDJ)

CARIF

<http://www.onisep.fr>

<http://www.cidj.com>

<http://www.sports.gouv.fr/index/metiers-et-formations/reglementation/la-reglementation-des-diplomes/>

<http://www.intercarif.com>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/2742/>